



CONSEIL COMMUNAL CHÉSÈREX

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mars 2025

Francis Baud, Président, souhaite la bienvenue à tous et ce soir en particulier à la classe de Madame Barbezat à Borex qui vient avec ses élèves pour assister à la séance du conseil communal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 36/2025 : Adoption du règlement sur la protection du patrimoine arboré
5. Préavis 37/2025 : Modifications des statuts de l'association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle
6. Rapport des délégués aux associations intercommunales
7. Divers.

Francis Baud, Président, procède à l'assermentation d'un nouveau conseiller en la personne de Monsieur Ziad Aoun, Monsieur David Fürer ayant quitté la commune. L'assemblée se lève pour la lecture du texte de l'assermentation.

Membres présents : 34
Membres absents : 1
Membres excusés : 5
Total membres : 40
Le quorum est atteint.

1. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024**

Quelques corrections à apporter

- Pt. 1 : Le nom du nouveau collaborateur est Vitor Melo.
- Pt. 5, 2è & : corriger : les jetons de présence de CERTAINS conseillers sont reversés à une association.
- P. 2 : il est fait mention de carte magnétique et un membre souhaite savoir de quoi il s'agit. Dominique Fleury, Municipal, répond qu'il s'agit d'accès au domaine skiable de l'Abbaye à la Vallée de Joux.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité avec 1 abstention.

2. Communications du bureau

1^{ère} communication :

Francis Baud, Président, rappelle l'importance de se référer au Règlement communal qui inclut des articles essentiels sur la nouvelle loi sur la protection des données. En référence à cette loi, il est important lors de nos contacts par courriel de privilégier les « cci » au lieu d'utiliser l'adresse mail directement visible.

2^{ème} communication :

Rappel aux conseillers sur le fonctionnement des commissions :

- Convocation envoyée par le bureau pour la 1^{ère} séance avec le municipal en charge du dossier.
- Les éventuels conflits d'intérêt doivent être annoncés sans délai pour nommer un autre membre.
- Après présentation du préavis, la commission se réunit pour choisir son président, les membres et le suppléant.
- Le président de la commission communique au président du conseil et à la secrétaire la **composition de la commission !**
- La commission se réunit selon ses besoins. Sauf cas exceptionnel (préavis complexe ou préavis sur la gestion), le suppléant ne doit pas être convoqué et ne participe pas à l'élaboration du rapport (sauf s'il remplace définitivement un membre).
- La commission peut demander des explications supplémentaires au municipal en charge du dossier ou à la Municipalité ; l'organisation se fait entre les parties.
- Un rapport est établi suite à l'étude dans lequel doit figurer la recommandation de la commission, et des explications claires sur l'étude / les choix / la motivation de la recommandation, en gardant à l'esprit les intérêts de notre commune.
- **Le rapport écrit doit être transmis en 3 exemplaires originaux au président du conseil le dimanche précédant le conseil avant 20h, tous signés par le président de la commission et les 2 membres (pas le suppléant)**
- Une copie numérique / scannée est également transmise par courriel au président et à la secrétaire.
- Un exemplaire de ce rapport doit être remis à la Municipalité le **lundi matin** pour discussion en séance du lundi soir.
- Le décompte pour les séances doit être transmis au boursier. Il ne contient que les séances et **pas les heures de rédaction du rapport.**

3^{ème} communication

Election des autorités communales (conseil et municipalité) aura lieu en début 2026 pour la législature 2026-2031 selon le calendrier suivant :

- 8 mars 2026 : 1^{er} tour des élections de la municipalité et du conseil
- 29 mars 2026 : 2^{ème} tour des élections de la municipalité et du conseil
- 26 avril 2026 : 1^{er} tour pour l'élection de la syndique / du syndic
- 17 mai 2026 : 2^{ème} tour pour l'élection de la syndique / du syndic

Les nouvelles autorités prendront leurs fonctions à partir du 1^{er} juillet 2026

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Rentrées fiscales pour le 1^{er} trimestre et comparaisons entre les personnes physiques et morales, impôts à la source, liquidités (en négatif ce trimestre).
- Le décompte provisoire nous annonce des péréquations en hausse : il y aura un surplus de frais à inclure dans nos comptes.
- Bibliothèque communale : un grand merci à la bibliothécaire et à ses assistants pour la bonne gestion de celle-ci.
- L'office de la topographie prévoit un relevé de la région : des vols de nuit seront effectués pour collecter des données entre les 19 mars et le 30 avril.
- Un article est paru dans « La Côte » selon lequel un groupe de discussion s'était mis en place pour aborder à nouveau la possibilité d'une fusion de communes. Cette discussion paraît inappropriée et prématurée.

Patrick Barras, Municipal :

- L'appartement dans le bâtiment « Les Grands Vignes » a de la peine à être loué pour l'instant.
- La comptabilisation finale (avec un léger dépassement) du bâtiment multifonctions est presque terminée.
- Une demande pour une modération de trafic avait été faite avec la possibilité de prévoir 30 km/h dans tout le village. Des comptages suivis d'un rapport écrit ont été effectués sur toutes les routes. Les plans détaillés sont visibles sur les tableaux dans le coin de la salle. Le coût de la mise en place de panneaux indicateurs s'élèverait à environ 35'000.- à 45'000.- CHF
Alexandre Rigamonti, Conseiller, demande si le bureau peut rédiger un préavis puisque la base est acceptée par le Canton.
Patrick Barras, Municipal, répond qu'un préavis pourra être soumis au Conseil si ses membres en font expressément la demande (motion).
- Le PACom est promis pour la mi-avril et il y aura une mise à l'enquête.
- Antennes Swisscom : deux oppositions ont été levées et le permis a été délivré.
- Action « Coup de balai » aura lieu le samedi 26 avril sous la forme d'une présence communale à la déchetterie accompagnée d'une vente de compost.

Yvan Laurent, Municipal :

- La question de l'antenne est primordiale. A l'école les communications passent très mal et il est essentiel de pouvoir communiquer en cas de problème ! Swisscom a beaucoup traîné, il faut absolument leur mettre la pression.
- Projet de recaptage des sources de la Floretaz : la profondeur de la fosse va passer à 8 m au lieu de 4 m. Une source artésienne a été découverte, les deux puits permettront de pomper 1000 l /minute. C'est un chantier estimé à 2 millions à la charge du Canton.
- Des équipements supplémentaires ont été achetés pour le bâtiment multifonctions, notamment du matériel de nettoyage et...une machine à café !

Pascal Steimer, Municipal :

- CAD : les installations des sous-stations sont terminées et le CAD fonctionne depuis quelques mois après avoir rencontré quelques problèmes de réglages qui ont été résolus. La dernière étape prévue d'avril à juillet consiste en l'installation d'une pompe à chaleur dans la chaufferie.
- Un nouveau PGEE (Plan Général de l'Evacuation des Eaux) a été initialisé en collaboration avec huit autres communes. La première phase consiste à établir un état des lieux.

Dominique Fleury, Municipal :

- Un recensement des arbres remarquables sera effectué en avril à la fois dans la commune et chez les privés.
- Soirée « la nuit est belle » vendredi 11 avril à la cabane de pique-nique à la Vy de l'Etraz. Des animations sont prévues pour comprendre comment les animaux se repèrent la nuit et si le temps le permet nous pourrions observer la constellation des étoiles.
- Dans la zone de détente située derrière l'école, la rampe de skate était irréparable et a été enlevée. Un projet pour occuper cet espace a été élaboré. Fallait-il garder les terrains de pétanque ou refaire tout l'espace ? C'est la deuxième option qui a été choisie et une nouvelle zone sera aménagée entre les courts de tennis et l'agora espace qui comprendra entre autres des nouvelles tables de pique-nique et des installations de *street workout*.

4. **Préavis No 36/2025 : Adoption du règlement sur la protection du patrimoine arboré**

Il n'y a pas de commentaire de la Municipalité.

Le rapport de la commission est lu par Michel Lüscher.

Dominique Fleury, Municipal, rappelle que l'addendum sera toujours en fonction. Il faut préserver le grand capricorne qui habite dans les vieux chênes.

Philippe Widmer, Conseiller, soulève des questions sur le copieux préavis et ses annexes en particulier. Il note que l'on passe de la notion de diamètre des arbres à celle de circonférence.

Dominique Fleury, Municipal, ajoute qu'à la différence du règlement précédent, ce sont tous les arbres qui entrent en considération dans le patrimoine arboré, quelle que soit leur taille.

Il passe la parole à François Mathey, Conseiller et garde-forestier, qui apporte encore d'autres précisions sur ce nouveau règlement.

Christian Piaget, Conseiller, fait remarquer que dans le texte du règlement il est mentionné « ...exception à la dérogation ». Une dérogation étant déjà une exception, il semble logique de supprimer le texte « exception ».

Vote : le préavis est adopté à la majorité avec 3 avis contraires et 4 abstentions.

5. **Préavis No 37/2025 : Modifications des statuts de l'association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle**

Il n'y a pas de commentaire de la Municipalité.

Le rapport de la commission est lu par Alexandre Bory

Il n'y a pas de questions.

Vote : le préavis est adopté à la majorité

6. **Rapport des délégués aux associations intercommunales**

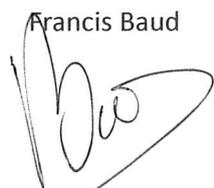
- AIAB : (Evelyne Haesler) une séance a eu lieu et un seul préavis "Comptes de fonctionnement » a été adopté.
- AEE : pas de séance.
- SDIS : pas de séance.
- ORPC : (Adrien Fohrer) Les comptes étaient inférieurs aux comptes budgétés.
- SIECGE : pas de séance.
- GROUPEMENT FORESTIER : pas de séance.

7. **Divers**

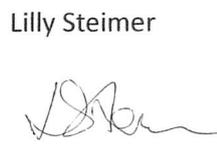
- Laurent Prélaz, Conseiller, demande où en sont les recours adressés par plusieurs communes au sujet des péréquations.
Monique Locatelli, Syndique, répond que les recours n'ont eu aucun effet. Le Canton a adressé les décomptes pratiquement sur la même forme que précédemment. Alors que la nouvelle méthode de calcul semblait plus favorable aux communes, elle n'apporte aucun changement. A ce sujet, Michel Lüscher, Conseiller, regrette que les conseillers soient mal renseignés.
- Alexandre Ansermet, Conseiller, demande ce qu'il en est du projet de transformation de l'auberge.
Pascal Steimer, Municipal, répond que des contacts ont été repris avec les architectes ; un nouveau préavis prenant en considération les remarques des commissions est en cours de rédaction et sera vraisemblablement présenté au Conseil en juin prochain.

La séance est levée à 21h25.

Prochaine séance le 12 juin à 20h

Francis Baud

Président



Lilly Steimer

Secrétaire